

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 34580 du 6 juillet 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ2016776S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de
gendarmerie ;
Vu la décision n° 80611 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930020S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} août 2020 :
Degoussée Sébastien NIGEND : 154367 NLS : 8012021

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2020 :
Canick Yann NIGEND : 189189 NLS : 8039112

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} août 2020 :
Guérineau Allan NIGEND : 314564 NLS : 8109751
Parent Séverine NIGEND : 240185 NLS : 8094315

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2020 :
Toillion-Peyrot Gaël NIGEND : 351693 NLS : 8117511

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 juillet 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
V. LAMBALLE